

le complice, mais le spectateur impuissant. Jusqu'à son arrivée, la municipalité fut présidée par le premier officier municipal Carret. Il faut dire, au reste, que cette seconde épuration des autorités révolutionnaires y laissa encore une minorité de ces hommes qu'on appelait les *Patriotes*. Mais, c'était de ceux qui s'étaient maintenus dans la faveur de Fouché et des Jacobins de Paris. On voyait toujours entr'autres, à la tête de la gendarmerie, le commandant Grand-Maison, cet ex-président de la Commission militaire qu'il avait dénoncée comme inclinant trop à la clémence, et qui était devenu ensuite l'ordonnateur des mitraillades.

De la destitution des Patriotes à leur persécution, la transition était facile. Il fallait, pour cela, un mot d'ordre : on adopta celui de *brigandage*. Le 7 fructidor, un pétitionnaire était venu à la barre de la Convention nationale demander justice au nom de trente-neuf citoyens de Commune-Affranchie qui, après avoir été acquittés par la Commission révolutionnaire, avaient été retenus en prison et traduits au tribunal révolutionnaire de Paris. Fouché eut l'audace de prendre la parole, et, en appuyant la pétition, de verser des larmes hypocrites sur les malheurs de Lyon... « Il m'est impossible, s'écria-t-il, de renfermer dans ma pensée l'expression de ma douleur... Les malheureux pour lesquels on réclame sont les victimes du *brigandage* féroce qui règne à Lyon, depuis trois mois, au nom de Maximilien I^r... Ces victimes, n'en doutez pas, n'étaient que l'avant-garde sinistre de dix mille familles qui devaient être égorgées judiciairement pour assouvir la rage du tyran... » On remarquera que Reverchon et Laporte, à Lyon, avaient aussi supposé que la faction de Robespierre se disposait à renouveler les massacres de Commune-Affranchie, lorsqu'elle fut renversée. Etais-ce pour effacer, devant l'image des dix mille têtes que le dictateur devait faire tomber, le souvenir des deux mille victimes de Collot et de Fouché ?

S'il y avait à Lyon des égorgeurs, c'étaient ceux qui s'étaient faits les agents et les courtisans de Collot et de Fouché. Il y avait, en plus grand nombre, des voleurs qui avaient profité, pour leur propre fortune, de ce vaste système de spoliation résultant du régime révolutionnaire. On en comptait certainement dans les deux catégories de patriotes, mais plus dans ceux qui s'étaient mis à la suite des proconsuls et de la Commission temporaire, que dans ceux qui, leur ayant fait opposition, s'étaient placés par là hors du pouvoir. Déclarer la guerre aux voleurs, c'était très-bien de la part de Laporte et de Reverchon, s'ils eussent reporté franchement et courageusement leur attaque aux principaux,